FIP Avantage ISF II Informations financières au 30/06/2023

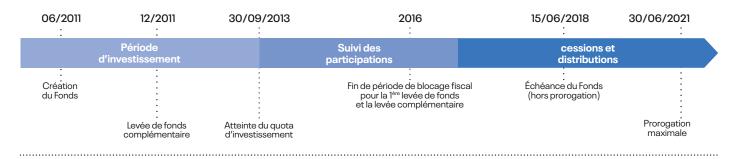
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

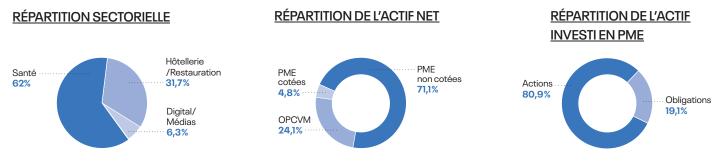
Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0011017052
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine
Taux de réduction fiscale	42,5% ISF
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2023	3
Statut	Depuis le 30/06/2021 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2023 (distributions incluses)	231,51€
Performance depuis l'origine	-53,70%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	-19,47%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
31/10/2019	100,00€	20%
31/05/2023	35,00€	7%

HORIZON D'INVESTISSEMENT





[🕦] Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	Occitanie	10 %
Tommy's Diner	Restauration	Occitanie	5,2%
Klarsen (ex-Concoursmania)	Jeux marketing sur internet	Nouvelle-Aquitaine	1%

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Hemopharm	Fabrication de matériel destiné au prélèvement et à la conservation du sang	2014	Moins de 1x
Sanimat Santé	Télécardiologie	2014	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Medtech	Robots chirurgicaux	2016	Entre 3 et 4x
TKB	Distribution d'ustensiles de cuisine	2017	Moins de 1x
Biocos	Produits cosmétiques	2018	Moins de 1x
Berges de Losa	Hôtellerie de plein air	2018	Entre 1,5 et 2x
Nap	Distribution de produits de diversification auprès des commerces de presse	2019	Entre 1,5 et 2x
Onefield	Services informatiques de proximité	2020	Entre 1 et 1,5x
Oonetic - Buybox	Pionnier de la carte cadeau dématérialisée et omnicanale	2020	Entre 1 et 1,5x
I2A - Intelligence Artificielle Applications	Édition de logiciels et instruments destinés aux laboratoires d'analyses médicales	2021	Entre 1 et 1,5x
France Perfusion	Perfusion et nutrition à domicile	2021	Moins de 0,5x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en€; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)										
Année de création	Grandeur constatée	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2011	VL+distributions	471,84€	444,38€	373,87€	391,05€	344,31€	303,08€	260,42€	181,96€	198,94€	206,25€	231,51€
	Montant des frais	41,34€	63,87€	70,15€	111,29€	147,43€	168,04€	184,17€	199,54€	222,36€	227,05€	227,05€

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

 $Le \ calcul \ des \ grandeurs \ présentées \ dans \ le \ tableau \ défini \ au \ présent \ article \ est \ effectué \ selon les \ normes, \ conventions \ et \ hypothèses \ suivantes$

- i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - -le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription;
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
- -la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire;
- -le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société

 $Ce \ tableau \ mentionne \ les \ frais \ effectivement \ pay \'es \ par \ le \ Fonds \ au \ vu \ de \ ses \ contraintes \ d'investissement \ et \ de \ sa \ tr\'esorerie \ disponible.$

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2023, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 60 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 21 PME a réalisé depuis sa création 17 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value ne couvre toutefois pas totalement les effets de 4 défaillances sur les secteurs de la santé, du bien-être et de la distribution spécialisée. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent, quant à eux, une plus-value latente de 30 € par part.

La valeur liquidative est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres de la société Vims ont fait l'objet d'une revalorisation afin de tenir compte des négociations de sortie en cours.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie règlementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. Pour la société Vims, la nouvelle équipe en place a réussi à développer les activités du groupe tout en maintenant les dépenses sous contrôle. La société a lancé une levée de fonds en 2022. Des partenariats industriels avec des acteurs majeurs ont abouti permettant d'envisager une cession des titres à moyen terme. Pour la société Tommy's Diner, la crise sanitaire ayant fortement impacté le Groupe qui entamait une phase de redressement, un nouveau protocole de conciliation a été négocié avec l'ensemble des créanciers. Cela rend ainsi plus complexe la recherche de liquidité à court terme, l'ensemble des investisseurs ayant accepté de signer un protocole qui prévoit entre autres la liquidité des titres à partir de la fin d'année 2023. Enfin, concernant le Groupe côté Klarsen, la revalorisation du titre et sa liquidité restent limitées. L'équipe de gestion continue de mettre les titres en vente régulièrement sur le marché mais le processus de cession va continuer à prendre plusieurs mois.

Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé sur ce Fonds, et aucune distribution ne peut être réalisée à court terme. Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

M_CAPITAL